

404. Statistique, y compris des contributions figurant au détail des affectations et dont le paiement ne devra pas dépasser le montant indiqué à moins d'une autorisation du Conseil du Trésor, \$6,953,099.

M. McGee: Pourrais-je demander au ministre de se prononcer sur une déclaration attribuée à M. Gilbert Jackson. Elle a paru dans le *Globe and Mail*, l'hiver dernier, je ne sais plus à quelle date. En voici un extrait:

J'ai représenté les 101,000 personnes, de la première de ces trois catégories...

C'est la catégorie des chômeurs par intermittence, suivant son expression.

...comme un minimum presque irréductible, même durant la saison la plus occupée de l'année la plus prospère.

Je veux savoir si, de fait, le chiffre de 100,000 est le minimum irréductible dans cette catégorie, ainsi que le confirme le Bureau fédéral de la statistique.

L'hon. M. Churchill: Cette question est un peu difficile. Le chiffre de 100,000 pourrait-il avoir trait à un pourcentage du chiffre total considéré? Le chiffre de 100,000 par rapport à 500,000 serait bien différent si on le comparait à un million ou plus.

M. McGee: On déclare que le chiffre de 100,000 représente un minimum irréductible même durant la saison la plus occupée de l'année la plus prospère. Ce nombre représente les personnes qui chôment entre deux périodes d'emploi ou ce qu'on appelle les "chômeurs par intermittence".

L'hon. M. Churchill: Il y aura un certain nombre de gens sans travail à certains moments, des gens qui changent d'emploi ou pour d'autres raisons. Qu'on puisse ranger dans une catégorie ce nombre de 100,000, ce n'est pas un renseignement que nous possédons en ce moment. Je transmettrai la question de mon honorable ami au Bureau fédéral de la statistique, parce qu'elle constitue une très importante demande de renseignements sur les relevés statistiques.

(Le crédit est adopté.)

Commission des grains—
406. Administration, \$174,016.

M. Argue: A l'occasion du crédit relatif à la Commission des grains, je veux parler au ministre de la possibilité d'augmenter les frais de manutention des céréales cette année. M. Roy Milner, président de la Commission des grains, a dit publiquement qu'il s'attend que les sociétés d'éleveurs obtiennent un relèvement des frais de manutention des céréales, surtout, entre autres raisons, parce qu'on prévoit une faible récolte dans certaines régions. Je m'insurge fortement contre toute

augmentation des frais de manutention cette année.

Je ne saurais trouver de meilleure occasion pour mentionner ce sujet, étant donné que, non seulement la question des frais de manutention relève de la Commission des grains, mais aussi que, d'après une décision de la Commission des grains, le gouvernement a le pouvoir de modifier cette décision. De fait, je pense qu'il y a plus et que le gouvernement doit approuver la décision avant qu'elle entre en vigueur. Si je m'oppose à toute augmentation des frais de manutention, c'est surtout parce que les producteurs de blé, d'avoine, d'orge et d'autres céréales touchent déjà un prix insuffisant pour leur grain. Il serait donc malheureux que les producteurs de blé aient à subir une autre diminution des prix actuellement. Je ne suis pas du tout convaincu que les sociétés d'éleveurs aient besoin d'augmenter leurs prix ou que leurs demandes tendant au relèvement des frais de manutention qu'ils réclament soient motivées. Quand on voyage dans l'ouest du Canada, on voit en ce moment construire des séries de nouveaux éleveurs. Au moment où le pays a été mis en exploitation, les éleveurs contenaient 25,000 ou 35,000 boisseaux de céréales. A l'heure actuelle leur capacité a doublé ou triplé par rapport aux petits entrepôts. Ils appartiennent évidemment aux sociétés d'éleveurs, mais ceux qui les paient sont soit les producteurs, sur leurs revenus, soit directement le Trésor national moyennant le crédit qui sera mis à l'étude un peu plus tard. L'expansion rapide des installations d'éleveurs, opération très coûteuse, prouve, à mon avis, que les sociétés en cause réalisent déjà des bénéfices suffisants au taux actuel.

M. Chown: Cela aide à remédier au chômage.

M. Argue: Je suis tout à fait d'avis qu'il faut remédier au chômage. Mais si l'on faisait tenir aux cultivateurs des versements d'appoint, on y remédierait encore plus. Cependant, je traiterai ce point un peu plus tard. J'espère que le gouvernement s'oppose à l'augmentation des prix pour les céréales, comme il s'est opposé, ces derniers mois, à l'augmentation des prix de transport des marchandises. J'espère qu'il usera de toute son autorité pour empêcher l'application de toute augmentation recommandée. J'espère que le président actuel de la Commission canadienne du blé, M. W. C. McNamara, suivra l'excellent exemple que lui a posé l'ancien président de cet organisme, M. George McIvor. Celui-ci était intervenu en personne pour recommander qu'on rejette une demande dont l'Office des grains avait été saisi. Il me semble que la Commission du blé a fait preuve de bon jugement, quand elle a, à